

Nogaro – Des comptes 2016 solides

Des dépenses maîtrisées



Nogaro – Des comptes 2016 solides

Le 27 février, Roger Combres, 1er adjoint au maire de Nogaro, présente – avec, comme à l'accoutumée, des documents clairs et détaillés - le compte administratif 2016 de la commune, en présence de Thierry Gneccchi, trésorier de Nogaro, qui présente le compte de gestion (1).

Les opérations de l'exercice 2016, regroupées dans le compte administratif 2016, donnent 4 105 271,37 euros de dépenses réelles (4 199 199 621,40 avec les opérations d'ordre) (2) et 4 978 168,22 euros de recettes réelles (5 072 518,25 avec les opérations d'ordre). Ce qui donne un résultat positif de 872 896,85 euros.

Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (2 802 451 euros) sont constituées à 48 % par les charges de personnel (1 244 329 euros), à 33 % par les charges à caractère général (874 419 euros, dont électricité 145 000 euros, crédit-bail immobilier 230 113 euros, taxes foncières 54 364 euros) etc. et à 13 % par les autres charges de gestion courante (dont indemnités aux élus 52 619 euros, service incendie 64 188 euros, subventions aux associations 145 719 euros).

Entrent dans les recettes réelles de fonctionnement (3 219 429 euros), les impôts et taxes pour 60 % (1 917 720 euros), pour 23 % les dotations et subventions (dont dotation forfaitaire 298 685, dotation de solidarité rurale 121 341, emplois d'avenir 59 764, dotation compensatoire de la réforme de la taxe professionnelle 46 812).

Investissement

Dans la section d'investissement, les dépenses réelles s'établissent à 1 512 296 euros. Elles se composent à 80 % d'immobilisations corporelles (dont installations de voirie 431 215 euros, autres réseaux 393 305 euros, autres bâtiments publics 193 036 euros) et à 16,3 % de remboursements d'emprunts (247 273 euros).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 853 088,92 euros. On y trouve notamment les emprunts et cautions pour 501 232 euros (27%) et les subventions d'investissement pour 339 774 euros (18,3%).

Ratios et affectation du résultat

Le ratio « dépenses réelles de fonctionnement + annuité de remboursement en capital / recettes réalisées de fonctionnement » est égal à 0,88 contre 0,81 pour 2015 : il est bon, puisqu'il doit être normalement <1.

L'encours de la dette a augmenté de 1 888 669 à 2 180 007 (15,4%).

L'affectation du résultat de fonctionnement cumulé (648 007,66 euros) est faite d'abord de manière à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : d'une part les restes à exécuter des résultats antérieurs et d'autre part les restes à réaliser 2016 de la section d'investissement : -88 325,26 euros + -331 896,00 euros = -420 221,26 euros. Et ensuite en affectant au report à nouveau l'excédent de 227 790,50 euros.

(1) Le compte administratif est celui des mouvements enregistrés par la municipalité ; le compte de gestion, celui des mouvements inscrits par le trésorier de l'État. Ils doivent évidemment concorder. (2) Les opérations d'ordre sont des opérations de dépense et de recette simultanée de même montant.



Thierry Gnechi



Christian Peyret, maire de Nogaro



Jean-Claude Drouard, conseiller municipal et Roger Combres